

Montreuil, le 27 septembre 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Points-clés du conseil spécialisé pour la filière sucrière du 27 septembre 2016

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière sucrière s'est réuni le 27 septembre, sous la présidence d'Éric Lainé, pour faire le point sur la situation des marchés et la préparation de la filière aux enjeux de la fin des quotas, en termes d'organisation collective et de gouvernance. L'avancement des travaux du futur dispositif européen de suivi des prix et des marchés a été abordé et un point de situation de la filière sucrière ultramarine a été présenté

#### Une nouvelle interprofession pour la filière

Sous l'impulsion du Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Stéphane Le Foll, une véritable dynamique de filière s'est enclenchée depuis novembre 2015 pour rénover le cadre des relations planteurs/fabricants et l'organisation de la filière sucrière dans la perspective des défis de l'après-quota. Cet intense travail de concertation a permis d'aboutir à deux résultats majeurs pour l'avenir du secteur : la signature d'un accord interprofessionnel pour 3 ans entre planteurs de betteraves et fabricants de sucre pour la période 2017-2020 et la refonte de l'association interprofessionnelle de la betterave et du sucre (AIBS). Celle-ci représente, dans un cadre équilibré, planteurs et fabricants et s'affirme désormais comme l'interprofession unique de la filière. Les pouvoirs publics et l'ensemble des familles professionnelles du sucre se sont félicités de ces résultats pour l'avenir du secteur.

#### Situation des marchés et conjoncture mondiale, européenne et française

##### Monde : un marché toujours déficitaire en 2016/17, des prix du sucre doublés depuis août 2015

L'été 2016 a vu se confirmer la forte hausse des marchés sucriers amorcée en début de campagne 2015/16. Les instituts de prévision s'accordent sur un déficit mondial important en 2015/16 comme en 2016/17. Au niveau des marchés, ces estimations se traduisent par un puissant mouvement haussier. Le prix « spot » du sucre brut à New York le 21 septembre 2016 avait ainsi progressé de 112% en 13 mois.

Cette évolution est solidement alimentée par une baisse de la production en Chine et de mauvaises perspectives en Inde et en Thaïlande, respectivement second et troisième producteurs mondiaux de sucre. La récolte record attendue au Brésil ne parvient pas à contrebalancer ces anticipations haussières, qui sont également confortées par le redressement du real brésilien et la stabilisation politique du pays.

##### Union européenne : +7,5 % de surfaces en betteraves pour la récolte 2016

La production européenne de sucre disponible pour la dernière campagne sous régime de quotas pourrait s'inscrire en progression sensible à 17,3 Mt d'après les dernières estimations (14,9 Mt en 2015), grâce à l'augmentation de 7,5 % des surfaces en betteraves dans l'Union européenne. Toutefois les incertitudes sur les rendements consécutives aux épisodes d'inondations suivis de sécheresse, notamment en France, pourraient encore obérer ces estimations.

En ce qui concerne les disponibilités, la campagne 2015/16 a bénéficié d'un report 2014/15 élevé (2,7 Mt). Parallèlement, un moindre niveau d'importations des pays ACP, du fait de la baisse de production liée à la sécheresse en Afrique australe, a pu être compensé par des importations accrues du Brésil en 2015/16, ce qui a contribué à l'équilibre du marché européen et à couvrir les besoins du marché intérieur.

##### France : augmentation prévisible de la production de sucre en 2016

Sous réserve des conséquences des récents épisodes climatiques, encore difficiles à pleinement évaluer, la production française disponible pour 2016 serait de l'ordre de 4,9 Mt (+ 0,1 Mt). Cette progression est permise par une augmentation des surfaces de 4,7 % malgré des rendements en betteraves sans doute en-deçà de la moyenne quinquennale.

### Actualité européenne et internationale

Les discussions techniques entre la Commission européenne et les États Membres se poursuivent activement en ce qui concerne le futur dispositif post-quota de suivi des prix et des marchés. L'objectif est de le finaliser d'ici la fin 2016.

Par ailleurs, la filière a rappelé la vigilance qu'il convient d'accorder à l'impact des accords commerciaux sur le secteur sucrier, notamment du CETA (Canada-EU Trade Agreement), accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada.

### Valoriser la filière sucrière ultramarine

Seul État membre de l'Union européenne producteur de sucre de canne, la France souhaite pérenniser l'économie sucrière ultramarine dans la perspective de la fin des quotas sucriers. La filière s'inscrit activement dans la recherche d'une valorisation accrue de la canne à sucre, que ce soit par l'accroissement des débouchés des sucres spéciaux (sucres roux non raffinés), notamment en développant les signes de différenciation des produits et au travers de la valorisation des coproduits issus de la canne.

---

**Contacts presse :** [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)

---